

Préparation de la rentrée scolaire 2022

DEMANDE DE DEROGATION COLLEGE NOTICE EXPLICATIVE

C'est l'adresse de votre domicile au 1^{er} septembre 2022 qui détermine le collège de secteur où vous devez normalement inscrire votre enfant.

L'assouplissement de la carte scolaire permet aux familles de faire une demande d'affectation dans un collège en dehors de ce secteur.

La demande d'affectation dans un collège hors secteur scolaire est conditionnée par l'admission en 6^{ème} et accordée par le directeur académique des services de l'éducation nationale du Morbihan, en fonction de la capacité d'accueil du collège sollicité conformément à l'article D.211-11 du code de l'éducation. Si les demandes excèdent le nombre de places disponibles, la sélection se fera selon les critères nationaux prioritaires figurant ci-après.

Dans le cas où votre demande de dérogation répondrait au critère « boursier », elle devra être accompagnée de votre avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus de 2020.

Votre demande de dérogation sera formulée à l'aide de l'imprimé [Demande de dérogation dans un collège public hors secteur](#). Ce formulaire dûment complété ainsi que les pièces justificatives obligatoires devront être parvenus **au plus tard le 8 avril 2022 à la DSDEN** :

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Morbihan
Service Division des Elèves - DIVEL 2 - Affectation collège
3 allée du Général Le Troadec – CS 72506 – 56019 VANNES CEDEX

Critères classés par ordre de priorité :

1. les élèves en situation de handicap,
2. les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
3. les élèves boursiers sur critères sociaux,
4. les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité à la rentrée scolaire suivante,
5. les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité,
6. les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (admission en sections sportives scolaires, en classes CHAD, CHAM, CHAT, continuité d'une langue vivante ou régionale si elle n'est pas dispensée dans le collège de secteur),
7. convenances personnelles.